



NIVELAND® MAX 10

Ragréage autolissant pour épaisseurs de 2 à 10 mm.



DESCRIPTION

Ragréage autolissant pour l'égalisation et le lissage des sols intérieurs à trafic intense (P3) avant revêtement avec carrelage, parquet collé et flottant, revêtements stratifiés, moquette, revêtements plastiques, etc. En neuf et réhabilitation. Epaisseur de 3 à 10 mm en locaux P3 et jusqu'à 2 mm en locaux P2.

COMPOSITION

Produit à base de ciment, agrégats sélectionnés et adjuvants.

CARACTÉRISTIQUES ET APPLICATIONS

- Ragréage et lissage de sols intérieurs en neuf et réhabilitation.
- Pose facile et grand pouvoir autolissant. Lissage des sols, dans les immeubles résidentiels intérieurs à circulation intense, avant la pose du revêtement de sol de finition : céramique, parquet, PVC, linoléum, etc.

SUPPORTS

- Les supports doivent être résistants, stables, propres, dépourvus de poussières et sans trace de d'agents de décoffrage, produits organiques, etc.
- En neuf: Chapes au mortier de ciment, plancher chauffant à eau basse température. Se référer au CPT 3634 pour les précautions à suivre pour l'examen et traitement préalables.
- En réhabilitation: Ancien revêtement en carreaux céramiques, dalles plastiques semi-rigides, etc. Se référer au CPT 3635 pour les précautions à suivre pour l'examen et traitement préalables.
- Sur les supports absorbants appliquer préalablement le primaire Paviland Primer R Supports Poreux et pour tous les autres le Paviland Primer R Tous Supports.
- Avant d'appliquer, s'assurer que l'humidité résiduelle est en dessous du 3 %.

MODE D'EMPLOI

- Gâcher le produit avec de l'eau propre (6,0 à 6,5 litres par sac de 25 Kg) à l'aide d'un mélangeur électrique à faible vitesse (environ 500 tr/min) jusqu'à obtenir une pâte fluide, homogène et sans grumeaux. Le dosage exact d'eau est très important pour éviter la ségrégation, la rétraction et la diminution de résistance.
- Laisser reposer 2 min et malaxer à nouveau juste avant l'application.
- La durée de vie du mélange est de 30 minutes, selon les conditions climatiques.
- Verser et étaler le produit à l'aide d'une lisseuse par de larges mouvements de va-et vient jusqu'à obtenir l'épaisseur souhaitée.
- L'épaisseur maximum recommandée est de 10 mm appliqué en une ou deux couches.
- Respecter les joints structuraux et appliquer en périphérie une bande compressible.
- NIVELAND MAX 10 doit être couvert. Il n'est pas conçu pour rester nu.

PRÉCAUTIONS ET RECOMMANDATIONS

- Ne pas appliquer en-dessous de 5° C ni au-dessus de 30° C.
- Ne pas appliquer en cas de risque de gel dans les heures suivantes.
- Ne pas appliquer à l'extérieur.
- Ne pas appliquer sur des sols humides ou risquant de l'être.
- Ne pas ajouter du sable, du ciment ni aucun produit qui puisse modifier la formule originale.
- Une fois le produit malaxé ne pas ajouter d'eau.
- Respecter les joints structuraux du support et réaliser des joints périmétriques.

REVÊTEMENTS DE SOLS

NIVELAND® MAX 10

PRÉSENTATION

- Le mortier doit être protégé contre le séchage trop rapide, notamment en cas de hautes températures et veiller aux courants d'air forts.
- Avant de poser le revêtement de sol final, vérifier que l'humidité résiduelle soit adaptée.

Sacs de 25 Kg en papier plastifié.

Stockage jusqu'à 12 mois dans son emballage d'origine fermé, dans un endroit frais, sec et toujours à l'abri du soleil direct et des intempéries.

DONNÉES TECHNIQUES

(Les résultats statistiques obtenus dans des conditions normales).

Aspect	Poudre grise
Durée pratique d'utilisation	30 minutes
Adhérence au béton	>1 N/mm ²
Délai d'attente avant circulation piétonne (*)	8 – 12 heures
Délai d'attente avant ponçage (*)	12 - 24 heures
Délai d'attente avant recouvrement (*)	Carrelage ou moquette: 12 - 24 heures
	Parquet ou revêtement synthétique: 24 - 48 heures
Résistance a compression	> 5 N/mm ² (1 j)
	> 15 N/mm ² (7 j)
	> 25 N/mm ² (28 j)
Rendement approximatif	1,5 Kg/m ² par mm d'épaisseur
Classification selon UNE EN 13813	CT C20 F4
Épaisseur d'application	2 à 10 mm

(*): Les temps sont donnés pour une température de 23 ° C et 50 % d'humidité relative. Il Les délais plus courts à des températures plus élevées et plus longs à des températures plus basses.

MARQUAGE CE

	
GRUPO PUMA SL Avda. Agrupación Córdoba, 17 - 14014 - CORDOBA 21 Nº: 501874	
EN 13813 NIVELAND MAX 10 Mortier autonivelant à base de ciment, type CT-C20-F4 pour le ragréage des sols intérieurs avant de l'installation de revêtements légers comme le carrelage, moquette, parquet.	
Réaction au feu	Classe A1
Émission de substances corrosives	CT
Resistance à la compression	C20
Resistance à la flexion	F4
Substances dangereuses	Voir la fiche de données de sécurité

NOTE

Les instructions du mode d'emploi sont issues de nos essais et de nos connaissances, et elles n'impliquent pas l'engagement de GRUPO PUMA ni libèrent pas le consommateur du contrôle et de la vérification des

REVÊTEMENTS DE SOLS

NIVELAND® MAX 10

produits pour leur utilisation correcte. Les réclamations doivent être accompagnées de l'emballage d'origine afin de permettre la traçabilité adéquate.

GRUPO PUMA n'assume pas, en aucun cas, la responsabilité de l'application de ses produits ou solutions constructives par l'entreprise applicatrice ou d'autres intervenants dans l'application et/ou l'exécution du chantier en question. La responsabilité de GRUPO PUMA se limite exclusivement aux possibles dommages attribuables directement ou exclusivement aux produits fournis, individuellement ou intégrés dans des systèmes, en raison de défauts de fabrication de ceux-ci.

Dans tous les cas, le rédacteur du projet du chantier, la direction technique ou le responsable du chantier, ou subsidiairement l'entreprise applicatrice ou autres intervenants dans l'application et/ou l'exécution du chantier en question, doivent s'assurer de l'adéquation des produits tenant compte de leurs caractéristiques, ainsi que des conditions, du support et des possibles pathologies du chantier en question.

Les valeurs des performances des produits ou des solutions constructives de GRUPO PUMA qui, le cas échéant, sont déterminées dans une norme EN ou toute autre norme applicable, se réfèrent exclusivement aux conditions expressément stipulées dans cette norme et qui concernent, entre autres, les caractéristiques du support, des conditions d'humidité et de température, etc.,. Ils ne sont pas exigibles à des essais faits dans des conditions différentes, tout cela d'accord aux prescriptions de la norme de référence.